



DONNÉES EUROSTAT 2019 – SEPTEMBRE 2021

Rédaction et conception
Centre Inffo

La formation professionnelle en ROUMANIE

La Roumanie est une République semi-présidentielle dotée d'un parlement bicaméral. Le pays se divise administrativement en 41 départements (ou comtés) et une municipalité de statut spécial (Bucarest), 103 municipalités, 208 villes, 2 825 communes. Les 41 comtés autonomes administrent les territoires sur la base d'un système de décentralisation du pouvoir à travers les Conseils de comté. Les communes et les villes s'occupent de l'administration au niveau local. L'adhésion du pays à l'UE est effective depuis le 1^{er} janvier 2007.

La langue officielle est le roumain.

Durant de nombreuses années, le système d'EFPP roumain était conséquent. Le lycée et l'usine formaient une seule et même entité, travaillant étroitement l'un avec l'autre. Tous les lycées ou collèges industriels étaient construits sur le même modèle. Le lien école-entreprise était très présent. Le système d'enseignement professionnel et technique a connu ces dernières années de profondes mutations. Il ne comptait plus en 2012 que 20.000 élèves pour 295.000 en 1995.

La filière professionnelle initiale en Roumanie comprend trois niveaux de qualifications (EQF 3, 4 et 5), développés à partir du deuxième cycle du secondaire. En 2019, elle regroupait 56 % du nombre total d'élèves inscrit au secondaire, parmi lesquels 10 % d'apprentis. En Roumanie, le système d'enseignement permet une grande perméabilité entre les cursus et les filières pour éviter le décrochage dans le parcours des élèves.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.



Commission européenne





VUE D'ENSEMBLE



L'admission au sein d'un cursus (professionnel et général) du deuxième cycle du secondaire est conditionnée par le fait de passer un examen d'entrée (selon les établissements) ou d'avoir la moyenne aux examens nationaux de mathématiques, de langue roumaine et un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire. Une fois ces conditions remplies, les choix en termes d'orientation dans **l'enseignement professionnel initial** se déclinent ainsi :

- Des cursus de formation professionnelle de trois ans, également accessibles en apprentissage et aux adultes, permettent d'obtenir une qualification (cuisinier, par exemple) de niveau EQF 3. Ces cursus sont proposés via des partenariats entre «écoles professionnelles» et employeurs. Le temps de formation en entreprise est équivalent 50 % de la quotité horaire totale. Les personnes de moins de 26 ans qui ont interrompu leurs études après avoir terminé le premier cycle du secondaire peuvent s'inscrire gratuitement à ces cursus.
- Des cursus technologiques de niveau EQF 4 offrant aux diplômés un diplôme de fin d'études secondaires supérieures et le statut de «technicien» dans différents secteurs tels que les services, ressources naturelles, protection de l'environnement et études techniques etc. La part de formation en entreprise est de 25 % du temps total de formation.
- Des cursus de formation professionnelle de courte durée qui offre une qualification professionnelle de niveau EQF 3. Ces cursus sont ouverts aux apprenants qui ont suivi deux années d'un programme technologique. L'apprentissage dure 720 heures dans milieu professionnel. Les jeunes décrocheurs et les adultes peuvent également accéder à ces programmes après avoir suivi un programme de «deuxième chance».
- Des cursus professionnels de quatre ans de niveau EQF 4, qui permettent aux diplômés d'obtenir une qualification professionnelle dans les domaines des métiers de l'armée, des sports, des arts et de la pédagogie ainsi qu'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures. Ces programmes incluent un temps de formation en entreprise qui équivaut à 15% du temps total de formation.

Au niveau du post secondaire, les cursus durent entre un et trois ans, en fonction de la complexité de la qualification, et donnent accès à des qualifications de niveau EQF 5.



Depuis 2018, il y a deux formes d'**apprentissage** en Roumanie :

- L'une s'adresse aux personnes qui souhaitent travailler et obtenir une certification (décrocheurs, demandeurs d'emploi, adultes). L'âge minimum pour participer à ces formations est de 16 ans. Les cursus (EQF 1 à 4) prévoient une partie des enseignements dispensés à l'école et une partie (de 20 à 75% du programme) en entreprise ; ils ont une durée qui va de 1 an à 3 ans. Des mesures incitatives comme des déductions fiscales existent pour aider les employeurs à supporter les coûts engagés pour organiser la formation de leurs apprentis sur la base des contrats signés avec les écoles mentionnant les dépenses qu'ils prévoient.
- L'autre est bâtie sur le modèle dual et est adossée à la formation professionnelle initiale. Les cursus accessibles sont de niveau EQF 3 pour une durée de trois ans et doivent inclure au moins 50% de temps de formation en entreprise. L'âge d'admission se situe entre 14/15 ans et 26 ans. Des mesures incitatives comme des déductions fiscales existent pour aider les employeurs à supporter les coûts engagés pour organiser la formation de leurs apprentis sur la base des contrats signés avec les écoles mentionnant les dépenses qu'ils prévoient. L'apprenti signe un contrat dont le contenu ne modifie pas son statut d'élève. Il reçoit une gratification équivalente à peu près 43 euros. Cette somme est supportée par l'employeur. En outre, il perçoit 43 euros du gouvernement comme bourse. L'organisation de l'alternance entre l'établissement de formation et l'employeur est convenu par ces derniers.



L'éducation des adultes peut prendre plusieurs formes.

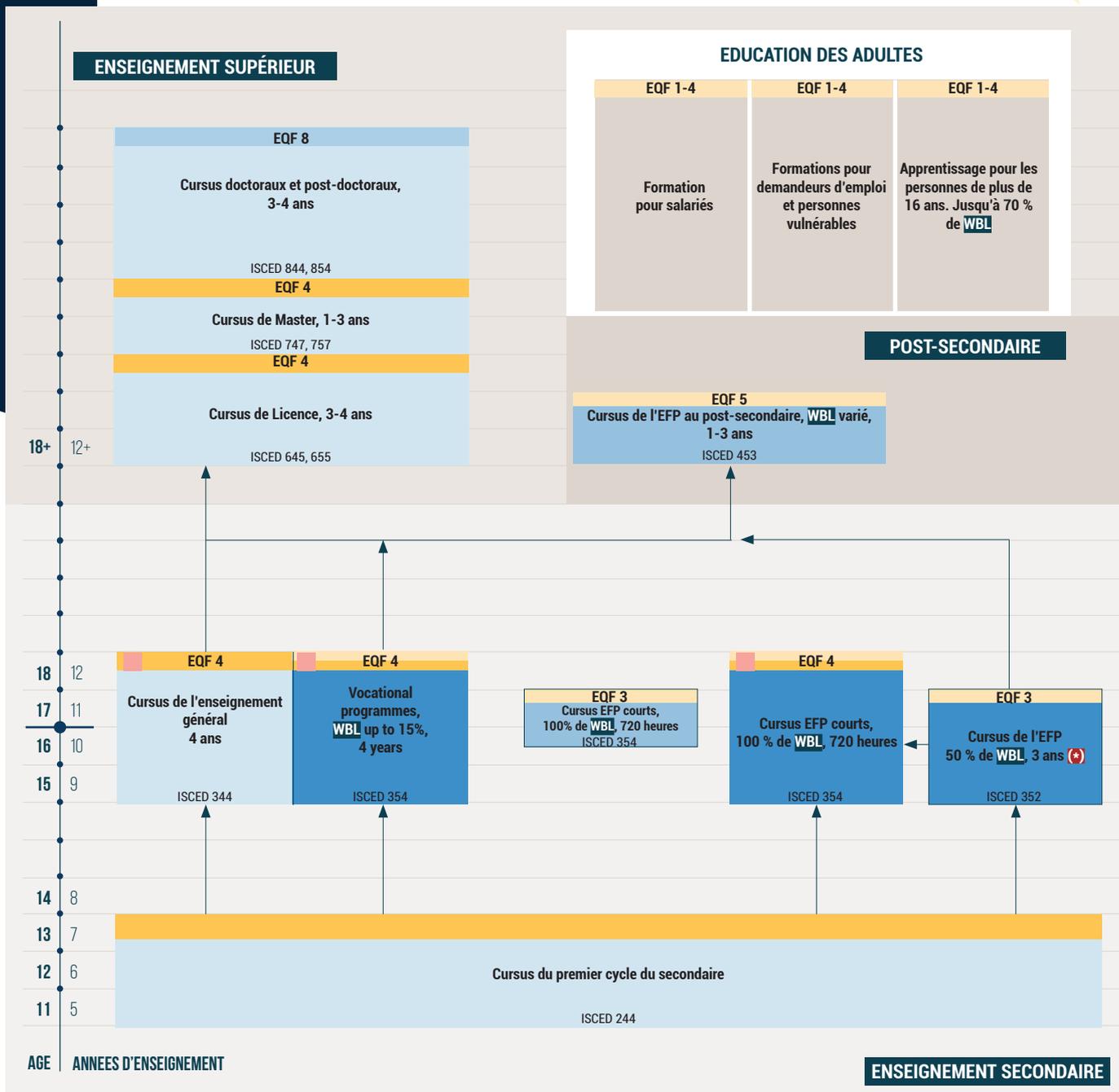
D'une part, selon la loi sur le travail, les employeurs ont l'obligation d'assurer à leur charge, la formation de leurs salariés (au moins une fois par an s'ils ont plus de 20 employés, au moins une fois tous les trois ans pour les autres). En outre, de concert avec les représentants des salariés, l'employeur de plus de 20 salariés doit concevoir et mettre en œuvre des plans annuels de formation. Aussi, depuis 2013, l'État soutient le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie en accordant l'équivalent de 500 euros à chaque citoyen roumain. Cette somme dédiée à la formation est accessible à partir de 16 ans.

D'autre part, le service public de l'emploi gère depuis 2005 la formation professionnelle des cursus « d'apprentissage sur le lieu de travail », d'une durée d'un à trois ans. Ils sont accessibles aux personnes de plus de 16 ans et leur donne la possibilité d'acquérir une qualification professionnelle de niveaux EQF 1 à 5.

Enfin, les adultes ont accès aux cursus du deuxième cycle du secondaire.

Enseignement et formation professionnels

en ROUMANIE



- Cursus d'enseignement général
- Cursus de l'EFP (Enseignement et formation professionnels)
- Cursus combinant l'EFP et l'enseignement général
- Accessible aux adultes
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1

- Cursus donnant accès à l'enseignement supérieur
- Progression possible
- Fin de l'éducation obligatoire
- (*) EFP Dual (Apprentissage) possible
- WBL Formation sur le lieu du travail ou en établissement (pratique)

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021



Les acteurs du système de la formation professionnelle en Roumanie sont :

- Le ministère en charge de l'éducation qui conçoit en collaboration avec les partenaires sociaux (syndicats, ONG, association d'enseignants) les politiques du secteur.
- Le Centre national pour le développement de l'enseignement professionnel et technique et l'Agence Roumaine pour l'assurance qualité dans l'enseignement préuniversitaire qui assurent le fonctionnement opérationnel du système en suggérant des réformes et coordonnant leur implémentation pour l'une, et en mettant en place des groupes de travail pour l'élaboration des programmes d'enseignement nationaux pour l'autre.
- L'autorité nationale des certifications est responsable du cadre national des certifications, du registre des prestataires de la formation continue et de la coordination des formations adressées aux adultes.



Le financement de la formation professionnelle est assuré par le ministère en charge du budget. La formation professionnelle est gratuite dans les établissements publics. Les établissements privés accrédités reçoivent des subventions de l'Etat. La formation professionnelle continue bénéficie de financements des fonds structurels de l'Union européenne et des entreprises.



Le marché de la formation professionnelle se compose de prestataires publics et privés.



Vocational education and training in Europe - Romania : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/romania>

Cedefop european database on apprenticeship schemes - Romania : <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/romania>

National Education systems – Romania overview : https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/romania_en



La validation des acquis est assurée par les 37 centres d'examens disséminés sur tout le territoire national. Elle peut être totale ou partielle en fonction des acquis du candidat. Elle concerne les qualifications du niveau EQF 1, 2 et 3.



Le cadre national des certifications Roumain comprend 8 niveaux et les descripteurs de niveau sont les savoirs, les compétences et l'autonomie.



L'assurance qualité en Roumanie est assurée par l'Agence pour l'assurance qualité. Elle est basée sur l'auto-évaluation des établissements de formation professionnelle, l'accréditation des cursus et des prestataires, l'évaluation externe des cursus et le contrôle de la qualité des examens de certification professionnelle.



SPÉCIFICITÉS

- **Perméabilité des filières** : passerelles entre les différents niveaux d'apprentissage et entre les filières professionnelles et les filières plus académiques
- **Apprentissage** : deux formes distinctes, l'une s'inspirant du système dual, et l'autre à destination des personnes fragilisées (décrocheurs, demandeurs d'emploi, adultes en reconversion)
- **Financement** : l'Etat et l'Europe investissent beaucoup. La formation professionnelle est gratuite dans les établissements publics.